Image not found or type unknown

Biens et protection de mon enfant en cas de mon déces

Par **ricco**, le **15/06/2014** à **10:30**

Je suis père célibataire et n'est aucun engagement administratif avec la mère de mon fils, dont je m'occupe depuis 11 années sur 12 ans. J'ai en indivision deux ateliers sur paris, rénovés, qui nous rapportent un certaine somme d'argent et divers compte personnel dont un au nom de mon fils. J'aimerais savoir si il m'est possible d'exclure la mère de mon fils, qui est très compulsive financièrement et de choisir par le biais notarial un tuteur autre que cette femme, si il m'arrivait un accident avant l'âge de 18 ans pour mon petit garçon. Quels sont les modalités à remplir afin qu'elle ne profitte en rien des biens immobiliers et compte financier dont il deviendrait légataire à ma mort. je le répette, cette femme et moi n'avons signé aucun contrat mis à part la reconnaissance de notre enfant commun. je désir uniquement protègé son patrimoine.. merci d'avance et cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés